

Résumé des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée

Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP »)

Poste

Indiquer le titre du programme ou de l'activité :

Systeme de controle d'accès de Montréal

Description

Fournir une brève description en langage clair du programme ou de l'activité

Le programme comprend l'installation de caméras de télévision en circuit fermé et la mise à niveau du système de cartes d'accès. Le projet vise à améliorer la sécurité du bureau de Montréal d'Investissements PSP et à assurer la sécurité du personnel et des visiteurs. Investissements PSP a connu des atteintes à la sécurité physique dans le passé. Ces mesures visent à réduire ces incidents et à faciliter les enquêtes sur les incidents. À l'heure actuelle, Investissements PSP n'a pas de caméras de sécurité installées dans l'ensemble de ses bureaux, sauf dans les salles de serveurs. Le nouveau système de cartes d'accès remplace un système de cartes d'accès géré à l'externe, et cette fonction relève désormais de l'administration directe d'Investissements PSP.

La mise en œuvre des caméras de télévision en circuit fermé et du système de cartes d'accès devrait être terminée d'ici la fin du quatrième trimestre de l'exercice 2026 (d'ici le 31 mars 2026).

Pourquoi avoir effectué une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

Donner un aperçu de la raison pour laquelle vous avez effectué une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée :

Une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) a été effectuée en raison de la nature du programme. Elle exige la collecte et l'utilisation de renseignements personnels en cas d'incident de sécurité. L'ÉFVP a été effectuée pour veiller à ce que le programme soit mis en œuvre de manière à respecter la vie privée des personnes et à assurer la conformité à la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Renseignements supplémentaires

Énumérer les risques cernés et la date de mise en œuvre des mesures d'atténuation correspondantes :

1. Risque : Collecte excessive de renseignements personnels en raison de l'emplacement et du champ de vision des caméras. Mesure d'atténuation : La surveillance se limite aux entrées et aux points d'accès, mais dans certains cas, elle couvre les aires communes et l'accès à certaines salles de bain. Lorsque l'emplacement peut présenter un risque de collecte excessive, on a recours à des masques ou des barrières numériques ainsi qu'à un givre sur les portes et les murs en verre pour atténuer le risque.
2. Risque : Nécessité de disposer d'une documentation procédurale couvrant la définition des finalités, la conservation, la suppression, les divulgations et tous les contrôles nécessaires. Mesure d'atténuation : Le responsable du risque, avec le soutien du Bureau de l'Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP), élabore des procédures internes couvrant le moment où il est possible d'accéder aux données, de les consulter et de les divulguer, le cycle de vie complet de l'information et toute étape de suppression manuelle. Le défloutage et l'examen des images de vidéosurveillance doivent être justifiés, consignés, approuvés par le chef de la sécurité de l'information (ou un cadre supérieur délégué) et appuyés par une piste d'audit, et la procédure doit être révisée chaque année.
3. Risque : Manque de transparence. Mesure d'atténuation : Des avis relatifs à la protection des renseignements personnels et des affiches en français et en anglais ont été affichés. Des copies papier et numérique sont disponibles. La direction de l'immeuble a été avisée.
4. Risque : Communication excessive de renseignements personnels en réponse à une demande d'accès. Mesure d'atténuation : Si des images non brouillées contenant plusieurs personnes font l'objet d'une demande d'accès, dans la mesure du possible, le responsable du risque brouillera manuellement d'autres personnes.

Fichiers de renseignements personnels connexes

Fournir le nom et le numéro de fichier de tous les fichiers, catégories ou dossiers de renseignements personnels pertinents :

PSU 907

Pour en savoir plus sur la présente évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

Fournir les coordonnées de la personne à contacter pour obtenir de plus amples renseignements

Tammy Marer, première directrice, responsable juridique des affaires d'entreprise et du Bureau de la protection des renseignements personnels
ATIP@investpsp.ca